

**Jean-Paul GROLLEMUND**

*COMMISSAIRE AUX COMPTES*

*EXPERT COMPTABLE*

19 Rue Bossuet

69006 LYON

Tél. 04 78 24 29 76 – Fax. 04 78 52 17 43

Courriel : [jpgrol@live.fr](mailto:jpgrol@live.fr)

**ASSOCIATION RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2013**

# **ASSOCIATION RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE**

**Siège social : 9 Rue Dumenge**

**69317 LYON CEDEX 04**

418 092 09400014

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2013**

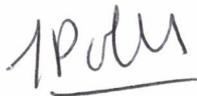
Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du code du commerce.



Fait à Lyon, le 22 Novembre 2013

Le Commissaire aux comptes

**JEAN-PAUL GROLLEMUND**